72

AR PREFECTURE 046-200023737-20160204-16_04 Regu le 08/02/2016

Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle des Congrès - Espace Bessières

Etaient présents:

55 titulaires dont 10 possédant une procuration 10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES:

ARCAMBAL BOISSIERES BOUZIES CABRERETS CAHORS

CAILLAC

CATUS

CIEURAC

DOUELLE

ESPERE

CRAYSSAC

FONTANES

GIGOUZAC

LE MONTAT

MECHMONT

MONTGESTY

NUZEJOULS

PRADINES

LES JUNIES

FRANCOULES

LAMAGDELAINE

LABASTIDE MARNHAC

LAROQUE DES ARCS

CALAMANE

Mme TEULIERES Marcelle M. PARNAUDEAU Willy, M. RAFFY Gilles,

M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

M. TILLOU José, M. DUJOL Jean-Paul,

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

M. PEYRUS Guy,

M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean, M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

Mme VALETTE Roselyne, M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. MOLINIE Romuald, M. JARRY Daniel,

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

M. NOUAILLES Serge,

M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

Mme SIMON-PICQUET Agnès, M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. GALTHIE Jean-Noël, Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard, ST DENIS CATUS M. FIGEAC Philippe, ST GERY M. BORIES Olivier, ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre, **TOUR DE FAURE** M. PECHBERTY Jean-Jacques, TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal, **VALROUFIE** M. ANNES Jean-Pierre,

- SUPPLEANTS:

BOISSIERES CIEURAC COURS **FONTANES** LAROQUE DES ARCS MAXOU MONTGESTY ST PIERRE LAFUEILLE TOUR DE FAURE **VERS**

Mme GARRIGOU Isabelle, M. GARD Michel, M. MOLESIN Jean-Pierre, M. PLANAVERGNE Jean-François, M. BONNEMERE Jean-Claude, M. VIVIER Jean-Luc, M. LEFEBVRE Jean-Yves, M. BONNET Frédéric, M. EYROLLE Jean-Louis.

M. GILES Jérôme,

22 titulaires - 16 suppléants

ARCAMBAL

BOUZIES

CABRERETS CAHORS

M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),

Mme MARMIESSE Yvette,

M. PAULIN Peter,

Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M. SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Héiène (procuration à Mme BONNET), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à

Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

M. BRIS René, CAILLAC

M. FAURE Jean-Pierre, CALAMANE Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, **COURS**

M. COMBET Gil, **FRANCOULES** M. OUVRARD François,

GIGOUZAC M. CANCEIL Philipe, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE DU VERT LABASTIDE MARNHAC Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

M. BARDINA Fabien, LES JUNIES

M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme LHERM

SALANIE Jacqueline,

M. SABOT Aimé, MAXOU MECHMONT M. PONS Stéphane,

M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme **MERCUES**

RIVIER-DELFAU Isabelle,

NUZEJOULS M. BESSEDE Arnaud, M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves, **PONTCIRQ**

ST CIRQ LAPOPIE M. DECREMPS Frédéric, ST DENIS CATUS M. RAFFY Bernard, M. BERNIOT Pierre-Jacques, ST GERY

ST MEDARD M. RIGAL Serge, ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,

M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAUR), TRESPOUX-RASSIELS

M. NICOLAON Patrick, VALROUFIE M. HEE Gérard, **VERS**

Secrétaire de séance :

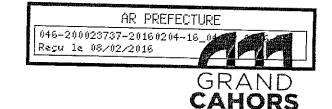
M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement des abords du pont Valentré - Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière

A été adopté à l'Unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

<u>Séance du 4 février 2016</u> <u>Rapporteur : Jean-Paul DUJOL</u>

Rédacteur : Denis MONTPEZAT

Service: Voirie

<u>Objet : Aménagement des abords du pont Valentré - Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière</u>

Mesdames, Messieurs,

Vu le programme de voirie 2016 proposé par la Commission « voirie » du 19 janvier 2016.

La Ville de Cahors poursuit la mise en œuvre de ses actions pour la promotion touristique du site de Cahors, notamment dans le cadre de la liaison touristique du pont Valentré au centre ancien.

La Ville a souhaité mettre l'accent dès 2009 sur une action globale entre le pont Valentré et le cœur de ville, prolongement naturel permettant aux promeneurs, touristes ou riverains, de cheminer parmi des aménagements urbains qualitatifs.

Les objectifs de ce projet de recomposition urbaine fixés par la collectivité étaient les suivants :

- Retrouver un véritable espace de vie en rapport avec les fonctions administratives, touristiques et économiques de la ville.
- Développer les animations culturelles, touristiques et événementielles avec les habitants et diverses associations.
- Recomposer un quartier et apporter une meilleure lisibilité au fonctionnement de cette partie XIXème de la ville.
- Favoriser le lien économique et touristique entre le centre ville dynamique et le pont Valentré par la mise en valeur du patrimoine existant et des espaces publics.

Cette tranche des aménagements autour du pont Valentré finalisera la mise en cohérence touristique du Grand Site Midi-Pyrénées de Cahors dans le prolongement du trait d'union et des Allées Fénelon. Les déplacements doux seront mis en évidence et privilégiés pour favoriser les accès piétonniers entre l'auberge de jeunesse, le futur hôtel, le pont Valentré et le centre-ville.

Dans ce cadre, la commune de Cahors, membre du Grand Cahors, a engagé un programme d'embellissement des rues du Périé, de la glacière, des Capucins, des avenues Pierre Sémard et André Breton, de l'allée des Soupirs et de l'esplanade du pont Valentré (réfection des réseaux enterrés – construction de caniveaux de parkings, de cheminement pour piétons et d'espaces publics – reconstruction de la chaussée).

AR PREFECTURE

046-200023737-20160204-16_04_02_2016-DE Regu le 08/02/2016

Ce programme intègre la réfection du revêtement de la voie reconnue d'intérêt communautaire en enrobés bitumineux qui améliorent le confort de circulation et l'esthétique de la rue par une meilleure qualité du revêtement.

La Commission « voirie » propose d'inscrire dans son programme d'investissement 2016 la réfection du revêtement de ces chaussées selon des techniques d'enrobés bitumineux identiques à l'existant.

Pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, la commune prendra à sa charge le financement des travaux de construction d'aménagements neufs et de la plus-value pour les revêtements en matériaux spéciaux.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Pour cette opération à caractère urbain et esthétique, la maîtrise d'ouvrage doit être déléguée par notre groupement à la commune de Cahors pour une gestion globale des travaux (voirie, trottoirs, réseaux, signalisation, mobilier).

Le plan de financement est le suivant :

Montant total de l'opération

699 782 € HT / 839 738 € TTC 166 666 € HT / 200 000 € TTC Participation versée par le Grand Cahors voirie 8 333 € HT / 10 000 € TTC Participation versée par le Grand Cahors budget Transports Participation versée par le Grand Cahors budget O.M. 8 333 € HT / 10 000 € TTC Participation versée par les budgets annexes de la commune 16 666 € HT / 20 000 € TTC

Part de la commune de Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC

499 781 € HT / 599 738 € TTC

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées à minima à 120 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur plusieurs exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Cahors pour les travaux d'aménagement des rues du Périé, de la glacière, des Capucins et de l'avenue André Breton ;
- b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection des chaussée de la voirie d'intérêt communautaire, ci annexée ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20160204-16_04_02_2016-DE Regu le 08/02/2016

c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

d- De préciser que le montant des participations du Grand Cahors seront à inscrire au budget 2016 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

[&]quot;La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."